

Paris, le 26 septembre 2007

**CONTRIBUTION DE NEXTRADIO TV A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ARCEP
SUR LES ENJEUX LIES AUX NOUVELLES FREQUENCES**

Dans la perspective du passage de la télévision analogique à la télévision numérique, et dans un souci de concertation avec les différents acteurs, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes a souhaité lancer une consultation publique sur les stratégies d'accès au spectre des réseaux d'accès aux services de communications électroniques, et plus particulièrement l'accès aux fréquences basses du dividende numérique.

En tant qu'éditeur de services de radio et de télévision, le Groupe NextRadioTV a souhaité faire part de ses observations à l'ARCEP. Constitué à l'occasion des reprises successives et réussies des radios RMC (2000) et BFM (2002), puis du lancement fin 2005 de la chaîne BFM TV, NextRadioTV est le seul groupe de médias, indépendant, spécialisé dans l'information.

Le passage au numérique est une échéance que NextRadioTV appelle de ses vœux dans les meilleurs délais, tant le lancement de la radio numérique, l'extension de la couverture de la TNT, le passage en Haute Définition et le lancement de la télévision mobile personnelle sont des étapes déterminantes pour le développement du groupe et la modernisation du paysage audiovisuel français. NextRadioTV considère que c'est une fois ces exigences satisfaites qu'il conviendra de s'interroger, sans exclusive, sur le meilleur usage possible du dividende numérique.

*

* *

Pour la numérisation rapide du paysage audiovisuel

Le basculement de l'analogique au numérique, fixé par la loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, devrait libérer une ressource supplémentaire pour de nouveaux services en fréquences basses.

Cette ressource, dite « dividende numérique », suscite l'intérêt des services de communications électroniques qui souhaiteraient notamment développer l'accès à Internet en haut débit sur l'ensemble du territoire.

Les opérateurs audiovisuels considèrent cependant indispensable que ces fréquences soient avant tout allouées à la numérisation et à la mobilité des services existants. C'est la clé de leur modernisation et de leur compétitivité. Le déploiement de la TNT en Haute Définition, de la télévision mobile personnelle et de la radio numérique, ainsi que la création de nouvelles chaînes, sont autant d'évolutions essentielles pour l'avenir de ce secteur qui, rappelons-le, est à la fois créateur de richesse économique, source de diversité culturelle et garant du pluralisme de l'information.

C'est pourquoi, s'il est légitime qu'une discussion s'ouvre sur l'attribution du dividende numérique afin de gérer au mieux la ressource précieuse que sont les fréquences, il est prématuré d'envisager l'ensemble des usages qui pourraient résulter de ce dividende. Celui-ci ne pourra être défini avec précision qu'en 2011, après l'extinction totale de la diffusion analogique.

Très concrètement, qui pourrait accepter la création d'un paysage audiovisuel à deux vitesses permettant à certaines chaînes seulement de passer en haute définition sous prétexte d'une affectation des ressources à d'autres usages ?

D'une part, la création d'une sous-bande de fréquences dans la bande UHF destinée aux opérateurs de télécommunications priverait les éditeurs de services de la possibilité de déployer la haute définition et la télévision mobile personnelle, sans même préserver l'existence des chaînes actuelles de la TNT. Cela remettrait donc complètement en cause la politique audiovisuelle mise en œuvre ces dernières années et le formidable succès populaire de la TNT gratuite.

D'autre part, les opérateurs de télécommunications disposent déjà d'un spectre qui, à ce jour, n'est pas optimisé. A titre d'exemple, l'ensemble des fréquences n'a pas encore été attribué pour le déploiement du wimax. L'arrivée potentielle d'un 4^{ème} opérateur mobile sur le marché confirme également l'existence de fréquences disponibles pour les opérateurs de télécommunications.

C'est pourquoi, les opérateurs audiovisuels doivent être prioritaires pour l'utilisation du dividende numérique.

*

* *